

Compte-rendu de l'assemblée générale du mardi 13 février 2007-02-13

Les professeurs du lycée Fustel de Coulanges, réunis en assemblée générale (61 enseignants présents), ont pris la décision d'engager des actions contre la dévalorisation du métier d'enseignant et la dégradation des conditions d'enseignement pour les élèves, induites à la fois par la révision du statut de 1950 et par la dotation horaire globale (DHG) attribuée au lycée pour la rentrée 2007-2008.

Le rectorat prévoit, pour l'année prochaine, une DHG de 1323 heures contre 1466 heures actuellement, soit une perte de 143 heures. Le rapport entre les heures attribuées au lycée et le nombre d'élèves qui était de 1,36 tombe à 1,28. C'est l'avant-dernier plus mauvais chiffre sur les 31 lycées que compte l'Essonne (ce rapport s'étend de 1,27 à 2,24). Cette décision se traduit par la suppression de 6 postes, au minimum, un en mathématiques, un en philosophie, un en histoire-géographie, un en force de vente, un en allemand et un en espagnol. Selon les évaluations du Rectorat, le nombre d'élèves scolarisés à Fustel passera de 1080 pour 2006-2007, à 1033 pour 2007-2008. Cela signifie que de nombreux élèves, actuellement au Lycée, ne pourront pas être repris l'an prochain. Par exemple, alors qu'il y a deux premières STG, avec un effectif global de 47 élèves, le rectorat prévoit une terminale STG. Où vont devoir s'inscrire les 12 élèves en surnombre, sans compter ceux qui auraient échoué au Bac ? De la même façon, il y a aujourd'hui 137 élèves répartis dans 4 classes de TS. La DHG prévoit pour l'an prochain 149 élèves répartis dans toujours 4 TS, soit 38 élèves par classe, sans compter les redoublants.

Par ailleurs, les heures de première chaire, attribuées aux professeurs exerçant en classe à examen (première et terminale), étaient justifiées par la surcharge de travail occasionnée par ces classes, telle la tenue d'épreuves communes et de baccalauréat blanc. Leur suppression est une nouvelle atteinte au revenu des enseignants, alors que les tâches se multiplient.

Enfin, les heures attribuées pour s'occuper des laboratoires de sciences expérimentales (SVT et physique-chimie) et de langues, du cabinet d'histoire-géographie et de la coordination en EPS sont supprimées. Ces charges vont donc relever dorénavant du bénévolat.

En conséquence, nous avons décidé :

- L'annulation des épreuves du baccalauréat blanc, ainsi que celle des autres épreuves communes (59 pour, 1 abstention, 1 contre).
- La rétention des notes du baccalauréat (TPE, EPS, ECE de SVT et Sciences Physiques) (58 pour, 1 abstention, 2 contre).
- Le boycott des conseils de classe. Les bulletins seront remplis et le professeur principal transmettra au Proviseur ou au Proviseur adjoint, juste avant le conseil, un dossier contenant les avis des équipes de seconde sur l'orientation en première et ceux des équipes de terminale pour les filières sélectives après le bac. (voté à l'unanimité).
- Le refus absolu d'accepter un élève au-delà de 35, l'année prochaine (voté à l'unanimité).

Nous proposons d'organiser une réunion avec les parents d'élèves le samedi 10 mars à 11 heures, pour les informer de la situation et les inviter à nous soutenir, dans l'intérêt de leurs enfants.